



Lettre ouverte à Emmanuel Macron, président de la République

Paris, le 27 novembre 2019

Monsieur le Président,

Les syndicats français de journalistes (SNJ, SNJ-CGT, Cfdt-Journalistes), membres de la Fédération internationale des journalistes (FIJ, 600 000 adhérents dans le monde), souhaitent attirer votre attention sur le cas de notre confrère Julian Assange, dont la santé est gravement menacée, alors qu'il se trouve détenu à l'isolement dans une cellule de la prison de haute sécurité de Belmarch au Royaume-Uni.

La France - patrie des droits de l'Homme - ne peut ignorer le traitement inhumain subi par ce journaliste, victime de « torture psychologique », selon les propos du rapporteur spécial de l'Onu sur la torture, Nils Melzer, lors d'une audition au Parlement européen le 14 novembre dernier.

Déjà, la publication du rapport de M. Melzer, établi après une visite en mai dernier à la prison londonienne en présence de deux médecins, ne laissait aucun doute sur les risques pour la santé physique et psychologique de Julian Assange, fondateur de Wikileaks. Ces conditions de détention, indignes d'un Etat membre de l'UE et du Conseil de l'Europe, violent d'ailleurs la Convention d'Istanbul.

Lors de cette même audition, John Shipton, le père du journaliste australien, a confirmé le « stress psychologique » que subissait son fils, dénonçant ce cas « très préoccupant » pour les libertés dans l'Union européenne.

A cette situation dont souffre notre confrère, vient s'ajouter la question cruciale de la possible extradition de Julian Assange du territoire britannique vers les Etats-Unis, comme réclamée par la justice américaine. M. Assange sera déféré en février prochain devant une cour britannique qui statuera à ce sujet.

Les conséquences d'une extradition - si telle devait être la sentence britannique - constitueraient un risque majeur pour le sort de M. Assange. La justice outre-atlantique base en effet son accusation sur le fondement de la loi sur l'espionnage, qui date d'un siècle, selon David Green, dirigeant de l'ONG américaine Civil liberties director of electronic frontier foundation. Une telle loi n'a jamais été utilisée pour cibler les activités journalistiques, a-t-il témoigné au Parlement européen de Bruxelles.

Globalement, le cas de Julian Assange constitue une inquiétante violation de la liberté de la presse. Les publications de Wikileaks en 2010 sur les crimes commis en Irak par l'armée américaine contre des journalistes de Reuters et des civils irakiens, ou encore d'autres révélations par ce site sur la guerre en Afghanistan, vont dans le sens de l'intérêt général des citoyens à bénéficier d'une bonne information.

Face aux menaces sur la santé de Julian Assange et aux risques de le voir condamner à une détention à perpétuité nous affirmons haut et fort, avec la FIJ, que « le journalisme n'est pas un crime ».

Anthony Bellanger, secrétaire général de la FIJ, a en effet souligné lors de l'audition au Parlement européen que « Julian Assange n'a commis aucun crime ». « Son seul crime est celui d'avoir dénoncé les méfaits et les atrocités des autres. Atrocités commises en Irak et en Afghanistan. La FIJ poursuit sa lutte internationale et se met à la disposition de tous, parlementaires européens, rapporteurs spéciaux des

Nations unies, militants des droits de l'Homme et défenseurs de la liberté d'expression, pour poursuivre cette lutte essentielle en faveur de la démocratie ».

Nous vous appelons, Monsieur le Président, à faire respecter par toutes les parties impliquées les garanties inscrites dans les principes de l'Union européenne, notamment le respect de l'article 10 de la Convention européenne, qui stipule :

« Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. »

Il y a urgence, dans un premier temps, à exiger avec l'aide des 27 dirigeants européens la suspension de la torture psychologique dont M. Assange est victime dans sa cellule. Une pratique contraire à nos législations européennes.

En conséquence, nous demandons instamment à la France d'intervenir afin que notre confrère soit sorti de l'isolement et placé d'urgence dans un établissement hospitalier pour y être soigné.

Il faut ensuite que la France, la Commission européenne et les 27 autres pays de l'UE fassent respecter la liberté d'expression et la protection des sources des journalistes.

Julian Assange a dénoncé dans ses publications des crimes de guerre condamnés par la Convention de Genève. Aujourd'hui, c'est lui qu'on voudrait emprisonner, qu'on voudrait faire taire.

Les Etats-Unis doivent renoncer à leur demande d'extradition et mettre un terme aux poursuites pour espionnage engagées contre Julian Assange.

Nous considérons que cette affaire constitue l'une des plus graves atteintes contre la liberté de la presse, contre les libertés publiques commises au sein de l'UE.

La FIJ, les syndicats français et leurs confrères australiens ont lancé une motion pour saisir de cette grave affaire le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU ainsi que le Parlement européen et le Conseil de l'Europe.

M. le Président, nous en appelons à votre arbitrage auprès des autorités britanniques et des Etats-Unis, afin que cessent ces intolérables manquements à la démocratie.

Nous vous prions d'agréer, M. le Président, l'expression de notre haute considération.

Le SNJ

Le SNJ-CGT

La CFDT-Journalistes